

Chantiers d'insertion pour l'entretien du patrimoine bisontin - Convention avec l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence - Prolongation d'une année du chantier d'entretien des fortifications et ouverture d'un second chantier

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le patrimoine historique de la Ville de Besançon est l'élément majeur, avec la Boucle du Doubs, qui définit la structure et le cadre de notre ville.

Une étude sur ce patrimoine a été réalisée par les Services Municipaux en étroite collaboration avec les Services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

En parallèle aux travaux de restauration, une opération de nettoyage et de débroussaillage des murailles a commencé à l'automne 1994.

La Ville a souhaité que cette opération soit un support d'insertion pour l'économie sous forme de chantiers destinés à des jeunes défavorisés de 16 à 26 ans.

Dans ce cadre, un chantier d'entretien des fortifications a été mis en oeuvre sur les remparts des Glacis.

La réalisation de ce chantier a été confiée au Service Prévention Spécialisée / Insertion de l'ADDSEA qui assure le recrutement des jeunes en collaboration avec la Mission Locale et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'encadrement de six postes Contrat Emploi Solidarité est assuré par un éducateur technique salarié de l'association.

La Ville reste maître d'ouvrage et la Direction Générale des Services Techniques fixe la nature et les conditions de réalisation pratique du travail à effectuer en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Conservation des Monuments Historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Considérant l'importance de l'opération et devant l'efficacité du dispositif mis en place, il est proposé de prolonger d'une année le premier chantier et d'en ouvrir un second à compter du 1^{er} octobre 1995.

Ce nouveau chantier s'effectuera selon des modalités identiques de mise en oeuvre.

Le coût de l'opération sera pris en charge par la Ville sous forme de règlements mensuels sur présentation de factures par l'ADDSEA des coûts réels de réalisation du chantier en fonction des présences effectives : coût de l'éducateur technique, complément de salaire et formation pour les C.E.S., charges sociales, budget de fonctionnement.

Le montant mensuel de ces règlements est estimé à 18 171 F.

Ces opérations seront financées sur les budgets 1995 et 1996, chapitre 945.92/631.94049.33000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ces propositions,
- autoriser M. le Maire à :

* solliciter les financements de l'Etat, de la Région, prévus dans le cadre des dispositifs «emplois verts» et PLIE.

* lancer la (ou les) consultation(s), signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que le(s) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.